

"Non à la loi Macron, oui à des moyens pour la justice"

Dans le cadre de la lutte que mène la CGT contre le projet de Loi Macron, les conseillers prud'hommes du département des Bouches-du-Rhône ont suspendu leur participation aux audiences des Conseils de Prud'hommes depuis le 3 février. Le mouvement a été suivi à Arles, il prendra fin aujourd'hui. Hier matin cependant, une délégation du syndicat, majoritaire au conseil des prud'hommes d'Arles, a tenu à organiser un temps fort: le jour, justement, où la loi était examinée devant le parlement. Mais l'action était double. Evidemment, et cela a été rapporté à l'attaché parlementaire de Michel Vauzelle, l'idée était de dénoncer le fond de la loi Macron: "C'est la mise en place de l'échevinage sans le dire. Après avoir supprimé l'élection des conseillers prud'hommes au profit d'une procédure de désignation, le texte vise à refondre le fonctionnement de la justice

prud'homale. Outre qu'il introduit dans ses derniers articles des changements sur le code du travail qui menacent plusieurs acquis sociaux, le projet s'attaque frontalement au paritarisme avec la mise sous tutelle des conseillers prud'hommes et l'instauration d'une procédure qui va en effet favoriser l'appel à un juge professionnel" a tenu à préciser Muriel Ré, présidente (CGT) du Conseil des prud'hommes d'Arles.

Hier soir, la pilule devait être amère.

Mais au-delà du texte contesté, c'est le contexte arlésien qui était sérieusement pointé du doigt. Dans l'enceinte (appartenant au Conseil général) du tribunal, c'est au dernier étage que la justice prud'homale est rendue. En bas, cela fait quelques rentrées solennelles que le tribunal de commerce a quitté les lieux. Etonnant qu'il faille encore arpenter l'escalier, peu accessible, pour se rendre à la salle

d'audience alors que le reste est vide...

"Le Gouvernement prétend que la réforme va réduire les délais de procédure qui ont valu à l'Etat d'être condamné à plusieurs reprises pour "dénier de justice", mais l'argument est fallacieux car les conseils souffrent aujourd'hui d'un manque de moyens matériels et humains que le projet de loi ne remédie pas" a insisté Muriel Ré, en présence notamment de Claude Mas, secrétaire locale de l'Union CGT. Symboliquement, car elle n'y était plus (ou pas), une plaque rouge mentionnant le conseil des prud'hommes a été apposée sur le mur du bâtiment, rue de la République. Plus sérieusement, il a été glissé qu'il n'y avait plus de contrat d'entretien de la chaufferie, qu'il pouvait faire très froid dans le bureau de la greffière. "C'est à se demander si, en n'assurant pas l'entretien, l'Etat ne veut pas fermer le Conseil." **Julie ZAOUÏ**



Hier matin une délégation d'une trentaine de militants de la CGT s'est rendue au conseil des prud'hommes, pour dire son refus de la loi Macron et dénoncer l'état des locaux arlésiens. / PHOTO V.FARINE